



La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois renforce les contrôles visuels des bacs dans l'intérêt de tous

Rappel du rôle des ambassadeurs de tri

Peut-être avez-vous déjà aperçu ou entendu parler des ambassadeurs de tri ? Ces personnes passent dans vos communes pour contrôler vos poubelles et s'assurer de la qualité du tri de vos déchets.

Ils examinent votre bac avant le passage du camion de Flamme environnement et vous apportent tout conseil pour vous aider à mieux trier vos déchets : si votre bac est refusé, ils viendront vous rencontrer pour vous expliquer vos erreurs de tri.

La méthode

Chaque intervention de vos ambassadeurs est enregistrée dans leurs fichiers. Désormais, si des erreurs sont constatées, des étiquettes pourront être mises sur la poignée de votre bac stipulant le refus de collecte. **Ces accroche-bacs sont à laisser sur le bac impérativement !**

Vos ambassadeurs viendront les récupérer et vous expliqueront la raison de sa présence.

Sachez que leurs interventions risquent de décaler les horaires de collecte de votre rue.

Des erreurs coûteuses pour la collectivité

Chaque erreur de tri peut avoir une lourde répercussion sur le coût de la collecte de vos déchets, impactant à terme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. De plus, un mauvais tri peut engendrer le rejet d'une importante quantité de déchets recyclables, qui ne pourront être valorisés.

Bien trier, c'est économiser !

Vos ambassadeurs de tri



Pascal GRODZKI
07 86 30 03 16



Kévin LEPAGE
06 08 53 07 26



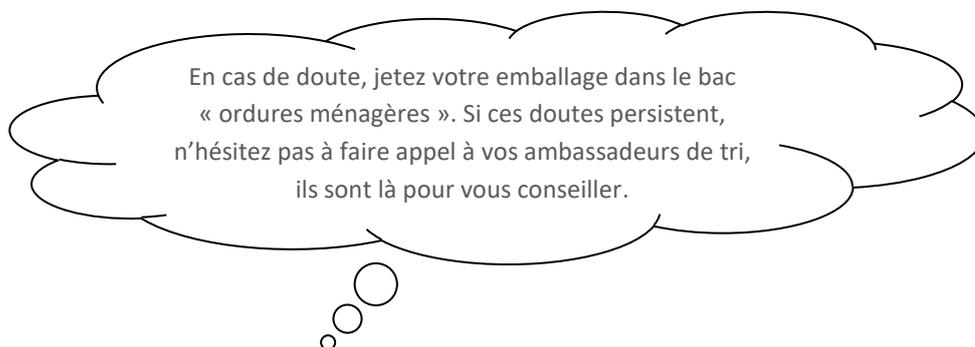
Florian PREVOST
06 31 98 07 59



Cassandra AMAND
06 31 98 58 48

Les erreurs les plus fréquentes

Films plastiques, barquettes en plastiques et polystyrène, bois, pots de yaourt, bouteilles de produits toxiques (allume-feu, white spirit...), mouchoirs, essuie-tout, couches... Ces déchets doivent être mis avec les ordures ménagères (couvercle rouge grenat).



CÔTE EMBALLAGES RECYCLABLES



- Papiers / Magazines/Journaux
- Cartons
- Bouteilles en plastique
- Flacons de shampoing et de gel douche, bidons de lessive
- Boîtes de conserve
- Aérosols non-toxique
- Canettes métalliques (soda,coca...)



- Plastiques d'emballages
- Pots de yaourt
- Déchets alimentaires
- Sacs poubelles et sacs plastiques
- Polystyrène
- Excréments animaux
- Couches, Mouchoirs, essuie-tout...
- Bois / Gravats / Papier peints
- Tout produit toxique (white spirit, alcool à brûler...).

Ces déchets sont à déposer dans le bac ordures ménagères

Ces déchets sont à déposer en déchetterie



CÔTE VERRE



- Pots de confiture (sans le couvercle)
- Pots de yaourts en verre
- Bouteilles en verre (sans bouchon)
- Bocaux en verre



- Vitres
- Fenêtres
- Miroirs
- Vaisselle
- Tout déchet n'étant pas en verre



Ces déchets sont à déposer en déchetterie (la vaisselle, en petite quantité, peut-être déposée dans le bac « Ordures ménagères » (couvercle rouge grenat).